

PROCES VERBAL - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 juillet 2016 à 19h30

Étaient présents : Bernard BEAUDET – Éric CHARLE - Jean-Luc CHAPLOT – François GUIZOUARN - Dominique PIQUOIS – Laurent MASSON – Bernard SAVOURAT - Françoise SCHLUNEGGER – Emmanuelle FAUCONNET – Christine SAVOURAT - Jean-Claude POTAGE

Absents : Gilles CELSI – I. RIOU – Hélène LECCIA-BOGAERT – Fabrice SERRE

Secrétaire de séance : Jean-Claude POTAGE

Monsieur le Maire donne lecture du Procès-verbal de la séance précédente.
Le Conseil à l'unanimité, approuve le procès-verbal.

Le Maire propose au Conseil de reporter la délibération concernant le transfert de compétence d'urbanisme à la Communauté de Communes, à défaut de ne pas avoir reçu à ce jour la convention en bonne et due forme.
Le Conseil approuve à l'unanimité le report de cette délibération à une prochaine séance.

I – Délibération 7702516040 – Travaux d'enfouissement des réseaux secs « rue Grande » 1^{ère} tranche

➤ Après exposé du Maire :

- Considérant l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°31 du 18 mars 2013 relatif à la création du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ;
- Considérant que la Commune de BAZOCHES LES BRAY est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne ;
- Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux « rue Grande », 1^{ère} tranche, le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à :
 - Basse tension : 176 952.00 € HT soit une participation communale de : 35 391.00 € HT soit 42 469.20 € TTC ;
 - Eclairage Public : 90 110.00 € TTC et une participation du SDESM, subvention de 35 000 € ;
 - Réseau Communication électronique : 64 882.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières,
- DELEGUE la maîtrise d'ouvrage au SDESM pour le réseau d'éclairage public,
- DEMANDE au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue Grande (Tranche 1),
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux,
- DIT que la Commune s'engage sur un programme triennal d'enfouissement des réseaux secs de la « rue Grande » réparti en 3 tranches :
 - ✚ 1^{ère} tranche : 2017
 - ✚ 2^{ème} tranche : 2018
 - ✚ 3^{ème} tranche : 2019
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière à la réalisation des travaux, jointe en annexe et les éventuels avenants.

Séance clôturée le 8/07/2016 à 21h30.

